



DOSSIER D'INSCRIPTION

« Marché de Noël »

N°

Samedi 11 décembre 2021 de 10h00 à 20h00
Dimanche 12 décembre 2021 de 10h00 à 18h00

Dossier COMPLET à renvoyer avant le 15 octobre 2021

Informations personnelles

Mme M. Nom / Prénom :
Nom de l'enseigne :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___
Mail :

Produits commercialisés

Veillez énumérer précisément tous les produits que vous commercialisez. Nous nous réservons la possibilité d'interdire la vente de certains produits. Ces informations nous permettront de veiller à répartir harmonieusement les exposants. Vous pouvez joindre des photos si vous le souhaitez

.....

.....

Installation possible le vendredi à partir de 13h30 et le samedi avant 9h30.

Merci de préciser la date et l'heure d'installation :

Acceptation du règlement

Le soussigné demande son admission comme exposant et déclare avoir pris connaissance du règlement. Le présent engagement est de rigueur et le soussigné déclare y souscrire sans réserve.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cachet de l'entreprise

Document à renvoyer

Tarifs des emplacements

TYPE D'EMPLACEMENT	QUANTITÉ	TARIFS POUR LES 2 JOURS	TOTAL TTC
STAND SOUS CHAPITEAU Table de 80 cm de largeur (maximum 5m)	21,00 € le mètre
CHALET EN BOIS (avec parquet) Dimensions : L 2,60m x P 1,90m x H 2,70m (suivant les disponibilités)	1	80,00 €
STAND NON FOURNI (en extérieur) Profondeur maximum de 3 mètres	Longueur :	10,50 € le mètre
ACOMPTE	50 % de la somme totale à verser au 15 octobre 2021 (Le chèque sera encaissé fin novembre)	
SOLDE	règlement de la somme restante (Le chèque sera encaissé après le Marché de Noël)	

Pour le règlement de votre emplacement, merci de faire parvenir l'acompte et le solde à l'inscription (2 chèques différents).

Chèque bancaire à établir à l'ordre du Trésor Public

Matériel inclus dans le tarif

La Ville de L'Aigle met à votre disposition :

- Des tables de 80 cm de profondeur, suivant le métrage linéaire souhaité, pour les stands sous chapiteau.
- Un branchement électrique sur tous les emplacements. Si vous disposez d'appareils électriques sollicitant une puissance importante, merci d'indiquer ci-après :
Nombre et type d'appareils :

Pièces à joindre impérativement (documents obligatoires sous peine de rejet du dossier)

- **Dossier d'inscription** dûment rempli et signé ;
- Règlement de l'**acompte** et du **solde** de l'emplacement souhaité ;
- **Document justifiant de votre activité professionnelle** d'une validité de moins de 3 mois : extrait K-bis, RCS, RM ou RA ;
- **Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ou RC Foire** valide lors du Marché de Noël.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Les dossiers d'inscription sont à retourner impérativement avant le : **15 OCTOBRE 2021**

Mairie de L'Aigle Service Animations Place Fulbert de Beina – 61300 L'AIGLE
Régisseur / Placier : Stéphanie BAZIN 02 33 84 44 31 / patrimoine@ville-laigle.fr

Règlement de l'emplacement

Le paiement de votre emplacement est obligatoire et doit être équivalent à 100% de la somme, cette somme reste acquise en cas de désistement. Une facture vous sera envoyée dans la semaine suivant la manifestation.

Circulation et stationnement des véhicules exposants

- Des macarons « véhicule exposant » devront être apposés sur les véhicules exposants ;
- **Un parking réservé aux exposants sera mis en place sur la place Fulbert de Beina ;**
- Aucun véhicule ne devra circuler sur le marché aux horaires d'ouverture au public.

Conditions de participation

- Le souhait est de conserver l'esprit d'un Marché de Noël, à ce titre la priorité sera donnée aux métiers de la gastronomie, du terroir, de l'artisanat et des métiers d'art ;
- **L'emplacement attribué à l'exposant ne pourra être contesté ;**
- En cas d'imprévu ou de cause grave, un justificatif sera demandé afin d'étudier le remboursement ;
- Si votre candidature est rejetée, votre règlement vous sera renvoyé ;
- La décoration des stands est à la charge de l'exposant. Attention, l'utilisation de **clous et de vis sont interdits.**
- Le participant est seul responsable de ses biens en cas de vol lors de la manifestation.
- **En raison du contexte actuel et suivant son évolution, je vous informe que la manifestation se déroulera selon règles sanitaires en vigueur.**

Différents types d'emplacement



Document à conserver